



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2087

Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de tramway T10
gare de Vénissieux - Gerland, comprenant l'étude d'impact

Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2087 - APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE TRAMWAY T10 GARE DE VENISSIEUX - GERLAND, COMPRENANT L'ETUDE D'IMPACT (DIRECTION DE LA MOBILITÉ URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 30 juin 2022, le conseil d'administration du Sytral Mobilites, a sollicité l'organisation d'une enquête préalable d'utilité publique et d'une enquête parcellaire sur le projet de la réalisation de la ligne de tramway T10 entre les communes de Vénissieux, Saint-Fons et Lyon.

Historique du projet

L'axe fort de transport en commun A8 est l'un des 11 axes forts participant dès le premier Plan de déplacement urbain (PDU) de 1997 à l'architecture fixée pour le réseau de surface futur de la Métropole de Lyon.

Le PDU de 2005 réaffirme les choix réalisés en 1997, avec la poursuite du développement du réseau de lignes fortes de surface.

Le PDU 2017-2030 lance le projet A8, prolongé dans un premier temps au sud vers Saint-Fons (par rapport au PDU de 2005), puis dans un second temps jusqu'à Gerland. Cette extension est en lien avec l'enjeu de liaison du centre-ville de Saint-Fons à Gerland préfigurée par l'étude sur les corridors prioritaires pour l'amélioration de la performance du réseau de bus dans le PDU 2017-2030 et confirmé dans le cadre des études relatives au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La partie Sud de l'axe fort A8 préfigure alors la future ligne de tramway T10. Les réflexions autour de l'axe A8 démarrent en 2017 et plusieurs études successives commencent à cadrer cette liaison. Le présent dossier d'enquête publique s'inscrit dans la continuité des décisions, études et procédures menées jusqu'ici.

Décisions et études antérieures relatives au tramway T10
1997 Inscription de l'axe fort A8 au PDU
2005 Confirmation de l'axe fort A8 à la révision du PDU
2010 Inscription de l'axe A8 au SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération lyonnaise 2010-2030
2017 Prolongation de la liaison A8 au Sud jusqu'à Saint-Fons dans le cadre du PDU 2017- 2030
2017 Prolongation de l'axe A8 jusqu'à Gerland suite à l'étude du territoire nord de Saint-Fons réalisée dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur les quartiers Arsenal – Carnot-Parmentier

Décisions et études antérieures relatives au tramway T10
Décembre 2018 Expertise urbaine des corridors Transports en Commun pour la mise en œuvre du PDU en lien avec la révision du PLU-H – Corridor A8
Juillet 2019 Étude prospective de desserte Transports en Commun dans le secteur Grand-Est
Octobre 2019 Étude Grand Est - Articulation entre hypothèse de desserte en transports en commun structurante et développement urbain ancien et potentiel
2020 Etude d'opportunité et de faisabilité de l'axe A8 – Séquence Sud
14 juin 2021, délibération du Sytral sur les modalités de la concertation préalable du tramway T10
Août à Octobre 2021 Concertation préalable sous l'égide de deux garants désignés par la CNDP (Commission nationale du débat public)

LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA FUTURE LIGNE DE TRAMWAY T10

L'opération consiste à créer une nouvelle ligne de tramway entre Vénissieux et Lyon depuis le pôle d'échanges multimodal de la gare de Vénissieux jusqu'à la halle Tony Garnier à Lyon. Cette nouvelle ligne permet d'irriguer la commune de Saint-Fons. Les secteurs traversés dans les trois communes regroupent environ 166 000 habitants (soit 16 % de la population totale de la Métropole). Il y a plusieurs zones plus densément peuplées comme le quartier nord de Gerland, le centre-bourg de Saint-Fons, le centre-ville de Vénissieux et près de 85 000 emplois (soit 12 % des emplois totaux de la Métropole) avec notamment les grands pôles tels que la Vallée de la Chimie, la zone d'activités TechSud et plus largement le Biodistrict Gerland, ainsi que le Port Edouard Herriot.

Elle emprunte sur le territoire communal de Lyon : la rue Saint-Jean-de-Dieu, le boulevard Jules Carteret et l'avenue Tony Garnier.

Les quatre principaux objectifs du projet sont :

- Relier lieux de vie et emplois avec la connexion des zones d'habitation aux bassins d'emplois situés à proximité ou à des secteurs comptant de nombreux établissements d'enseignement et de formation, ainsi que de grands équipements ;
- Proposer une alternative crédible à la voiture individuelle en renforçant l'offre par un transport rapide et en permettant des correspondances avec des lignes structurantes de transport urbain et des gares SNCF ;
- Accompagner la mutation urbaine, notamment participer au désenclavement du centre de Saint-Fons et des quartiers NPNRU d'Arsenal ainsi que Carnot-Parmentier ;
- Renforcer l'attractivité des territoires.

La future ligne de tramway T10 a ainsi vocation à constituer un nouvel axe structurant de la zone « Portes du Sud », permettant de relier ce bassin de vie au réseau structurant de transport :

- À Lyon : Métro B, tramway T1 ;

- À Vénissieux : Métro D, tramway T4, TER ;
- À Saint-Fons : corridor bus Portes du Sud – Centre (et notamment avec la ligne C12), au réseau TER via les gares de Vénissieux et de Saint-Fons.

Cette infrastructure radiale permet aux usagers d'éviter de passer par le centre de Lyon pour circuler dans le quart sud-Est de l'agglomération.

LES ENJEUX DE L'AMENAGEMENT URBAIN

L'infrastructure nouvelle s'insère principalement sur la voirie routière existante et ponctuellement sur des parcelles en dehors de la voirie publique (passage sous le boulevard Laurent Bonnevey notamment). Quatorze stations ponctuent le territoire traversé, dont 6 pour le territoire de Lyon, afin de desservir au plus près les principaux équipements et zones d'habitation et emploi.

Les principaux enjeux de l'aménagement urbain sont les suivants :

- Conforter les polarités existantes que constituent les centres villes et les principaux équipements publics le long de la ligne. Pour le territoire de Lyon, on peut citer par exemple la Halle Tony Garnier, la Cité Internationale, les universités... ;
- Accompagner l'animation des quartiers autour des stations secondaires ;
- Favoriser l'intermodalité et les connexions de T10 avec les autres lignes de transports en commun et les modes de transports alternatifs ;
- Tisser des liens transversaux vers les quartiers adjacents à la ligne T10 ;
- Renforcer la présence du végétal en créant un chapelet de séquences paysagères variant les ports et essences végétales, les floraisons et fructifications saisonnières ;
- Effacer les coupures urbaines en profitant de l'arrivée du tramway T10 pour recréer des liants urbains et paysagers entre les quartiers ;
- Apaiser l'espace public avec une nouvelle répartition des mobilités au bénéfice des modes actifs ;
- Mettre en valeur le patrimoine existant.

La réalisation du tramway donne également lieu à un réaménagement de façade à façade des espaces publics traversés, en particulier l'avenue Tony Garnier à l'est de l'avenue Jean Jaurès. A contrario, le tramway s'insèrera dans l'aménagement existant de l'avenue Tony Garnier à l'ouest de l'avenue Jean Jaurès.

Comme précisé, le projet permet une intervention élargie sur la répartition de l'espace public notamment en faveur des modes doux (piéton/vélos) et de la végétalisation.

L'aménagement cyclable réalisé sur le territoire de Lyon sera labellisé Voie Lyonnaise 1 par la Métropole de Lyon.

Synthèse des caractéristiques principales de la ligne Tramway T10 Gare de Vénissieux – Gerland (Halle Tony Garnier) :

- Longueur du tracé commercial 7,6 km (y compris le tronc commun avec la ligne T4) ;
- Vitesse commerciale moyenne 18 km/h ;
- Il est attendu une fréquentation de plus de 22 000 voyageurs/jour en 2030 entre les stations Gare de Vénissieux et Tony Garnier ;
- Le temps de trajet entre les deux terminus est évalué à 25 minutes ;

- Le tramway T10 circulera avec une fréquence d'un tramway toutes les 10 minutes en heure de pointe (jours de semaine entre 7h et 19h), afin de répondre aux besoins de déplacements du territoire. La fréquence sera de 20 minutes en dehors des heures de pointe ;
- L'amplitude horaire comprise entre 5h du matin et 0h30 ;
- Matériel roulant nécessaire pour l'exploitation de la ligne T10 : 8 rames (dont 1 rame de réserve de maintenance) de 32 m (Citadis 302).

La future ligne de tramway T10 apporte également l'opportunité d'aménager un nouveau centre de remisage sur le secteur de Surville. Ce centre sera construit à Saint-Fons, à proximité du boulevard périphérique Laurent Bonnevey et permettra le stockage et l'entretien courant d'une partie des rames du réseau de tramway de la Métropole (ligne T10 mais également lignes T1, T4, T6).

Par ailleurs, la construction de cette nouvelle ligne s'accompagne également de l'aménagement :

- De sous-stations électriques nécessaires à l'alimentation électrique des rames ;
- De locaux techniques de signalisation visant à contrôler les manœuvres des rames le long de la ligne et aux terminus ;
- De locaux d'exploitation en terminus permettant l'accueil des conducteurs entre deux services.

Le coût d'infrastructure du projet est estimé à 295 M€HT aux conditions économiques de janvier.

Vu les articles L 122-1-V et R 122-7 du code de l'environnement ;

Considérant l'intérêt de cette ligne de tramway pour la mobilité des lyonnais-es et des métropolitains dans la desserte du sud-est de l'agglomération ;

Considérant la qualité du projet permettant l'amélioration du cadre urbain ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

Le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de la ligne de tramway T10 GARE DE VENISSIEUX – GERLAND comprenant l'étude d'impact est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET